

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Myriam Poitras

<https://www.cadre21.org/membres/8bdae8dd7fe367aba99a3e66>

Date d'obtention : 2022-01-07 19:56:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, nous rencontrons l'auteur du signalement et ou la victime. Si la victime vient d'elle même se dénoncer nous la rencontrons et faisons le protocole sexto. Si c'est un.e connaissance, nous prenons de faire le protocole sexto avec l'auteur du signalement. Nous écoutons les propos, en posant des questions sans jugement et en remplissant la grille d'évaluation de l'incident. Ensuite, nous demandons à la victime si elle croit que d'autres personnes auraient pu voir ces photos. Si oui, nous rencontrons les jeunes mentionnés afin de recueillir le plus d'informations possible pour orienter notre intervention. Ensuite, rencontrer l'instigateur afin de prendre ses versions des faits (si la nature est criminelle, nous ne rencontreront pas l'instigateur). Si les photos n'ont pas été vues, nous pouvons intervenir selon les règles et politiques de l'école. Si les photos ont été vues par plusieurs personnes ; nous devons prendre les cellulaires de la victime ainsi que l'instigateur. Nous les remettrons à la police puis la police prendra en charge le reste de l'intervention. Nous pouvons informer les parents quant au déroulement des événements.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Aller recueillir le plus d'informations possible auprès de tous les acteurs impliqués. Ces informations nous permettront d'orienter notre intervention vers la bonne direction et nous permettront de référer aux bonnes personnes. Ne pas porter de jugement sur les raisons, sur les événements passés. Orienter nos questions de façon neutre afin de mettre en confiance le jeune devant nous. Aussi, ne pas embarquer dans le mandat de la police. Nous devons départager nos rôles dans le partenariat. S'assurer que nos interventions sont dans le cadre de notre rôle scolaire.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Questionner la victime. Car certainement ce sera un témoignage important, où plusieurs informations seront nommées. Il ne faut pas porter aucun jugement, ni verbalement ni via nos expressions faciales. Nous devons rester neutre mais aussi nous savons que la situation est importante. J'aurais aussi peur de "perdre du temps" et ainsi compromettre encore plus la victime. Je vois ces interventions comme une course contre la montre. Plus de temps est écoulé, plus les photos ont le temps de circuler. Donc il faudrait que je sache prendre le temps de poser les bonnes questions, aller droit au but et questionner tous les acteurs le plus rapidement possible.